



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
13 FÉVRIER 2024
DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Delphine BERTHELOT

➤ **DÉLIBÉRATION 2024-02-03 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, SON CCAS ET L'ESRP-PO (ETABLISSEMENT ET SERVICE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE ET DE PRÉ-ORIENTATION) LA TOURMALINE, AFIN DE FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville, le CCAS et l'ESRP-PO La Tourmaline jointe en annexe pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention entre la Ville, le CCAS et l'ESRP-PO La Tourmaline.

➤ **DÉLIBÉRATION 2024-02-04 TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- De procéder aux créations des postes susvisés,
- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 Dépenses afférentes au personnel de ses budgets annexes ;

➤ **DÉLIBÉRATION 2024-02-05 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS – MANDAT AU CENTRE DE GESTION (CDG) DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- de donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DÉLIBÉRATION 2024-02-06 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024
- d'approuver le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

➤ **DÉLIBÉRATION 2024-02-07 AIDE AUX REPAS PRIS PAR LES RESIDENTS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DES NOËLLES: TARIFICATION 2024 AVEC APPLICATION DE LA TARIFICATION AU TAUX D'EFFORT**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver la reconduction du principe de la tarification au taux d'effort pour les résidents herblinois ayant intégré la résidence autonomie des Noëllles avant le 1er septembre 2019 ;
- d'approuver l'application d'un taux d'effort unique de 1,10 % ;
- d'approuver le calcul de la participation sur la base de 11,18 € facturé par la Résidence par repas, avec la limitation aux 5 jours ouvrés de la semaine, pour l'aide apportée par le C.C.A.S. par résident.

➤ **DÉLIBÉRATION 2024-02-08 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES SERVICES EVALUATEURS DANS LE CADRE DES OFFRES DE SERVICES COORDONNEE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RETRAITE (O.S.C.A.R.), ENTRE LA CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE D'ACTION SOCIALE (C.M.C.A.S.) LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE, NANTES METROPOLE ET LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C.) SENIORS INDRE/SAINT- HERBLAIN**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat pour les services évaluateurs dans le cadre des Offres de Services Coordinée pour l'Accompagnement de la Retraite (O.S.C.A.R.), entre la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale (C.M.C.A.S.) Loire-Atlantique Vendée, Nantes

Métropole et le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) Séniors Indre/Saint-Herblain,

- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer ladite convention,
- de charger Monsieur le Président ou le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DÉLIBÉRATION 2024-02-09 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'HOPITAL A DOMICILE (H.A.D.) DE NANTES ET SA REGION ET LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE SAINT-HERBLAIN**



Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'Hôpital à Domicile (H.A.D.) de Nantes et sa Région et le Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Herblain,
- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer ladite convention,
- de charger Monsieur le Président ou le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.